



1-Le mot du Président :

L'année 2024 a été celle des 50 ans d'existence de l'aéroport de Roissy, ensuite baptisé Charles de Gaulle, ou CDG.

Cette année a également vu plusieurs départs au sein de notre conseil d'administration, ce qui a compliqué quelque peu notre fonctionnement.

En effet plusieurs des membres fondateurs ont été remplacés dans leurs fonctions.

J'en profite ici pour les remercier encore une fois du travail accompli, le chemin qu'ils ont parcouru n'a pas toujours été parsemé de roses !

Par ailleurs, les résultats financiers ont montré un déficit dû au manque de subventions de la part de certaines communes.

Cependant l'AREC a survécu et ce depuis sa fondation et le dépôt de ses statuts en 1978.

L'activité associative jalonnée toute l'année de réunions au ministère, en préfecture, à ADP et à BRUITPARIF, entre autres, n'en a pas moins continué.

Nos principales réflexions ont surtout concerné le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) et l'EIAE (Etude d'impact selon l'Approche Equilibrée) pour lesquels nous avons obtenu le décalage de la date de fin de la consultation publique. Nous sommes représentés régulièrement aux CCE (Commission Consultative de l'Environnement), à l'ACNUSA (Autorité de Contrôle de Nuisances Aéroportuaires) et à BRUITPARIF (Association régionale d'étude et de lutte contre le bruit). Il nous faut rester vigilants car certains groupes représentés à l'assemblée nationale et au sénat, ont tenté de faire disparaître plusieurs de ces structures !

La collaboration inter-associative au sein, entre autres du groupe GARE, donne plus de poids à nos revendications. Même si leurs chances d'aboutir sont faibles, nous restons fermes sur les fondamentaux : la réduction de nuisances sonores par la diminution des vols, particulièrement la nuit.

Nous avons la chance d'être accompagnés par des parlementaires qui appuient nos revendications par des projets de loi en cours. De nombreux maires sont à notre écoute, ainsi, plusieurs d'entre eux étaient présents à la réunion publique du 11 mars en mairie d'Ecouen, organisée à l'initiative du député Romain Eskenazi.

Plus de 80 personnes ont entendu nos intervenants et débattu au sujet de l'enquête publique sur l'Etude d'Approche Equilibrée, l'objectif étant que chacun donne son avis sur le registre d'enquête.

Je compte sur vous et notre équipe du conseil d'administration, dans la poursuite de nos actions.

Marcel BOYER Président de l'AREC

Sommaire

- 1 Le mot du président
- 2- La grogne
- 3 -Taxes sur les billets
- 4 – Implantation de Roissy
- 5 – AG AREC
- 6 -Nuisances sonores

2- La grogne monte et la vigilance citoyenne s'accroît :

Partout en France, face à l'augmentation du trafic aérien et son corollaire, l'accroissement des nuisances, la population se mobilise, parfois avec le soutien des élus.

C'est le cas à l'aéroport de Nice où l'augmentation significative du trafic passagers engendre des conséquences tant sur le plan économique qu'environnemental. La population refuse le projet d'accroissement des passagers de 14 à 18 millions par an.

En décembre 2023, la Cour Administrative de Marseille a demandé une nouvelle étude d'impact environnemental tenant compte de l'augmentation du trafic et pas seulement de l'agrandissement des bâtiments. C'est aussi le cas à Pontoise à propos de l'installation d'une compagnie d'hélicoptères sur l'aérodrome de Pontoise.

Les exemples sont multiples et la vigilance s'impose pour que les projets de développement ou d'implantation intègrent toutes les dimensions, quelles soient environnementales, sanitaires et économiques.

3- Taxes sur les billets : le point :

A partir du 01/03/2025 la taxe de solidarité sur les billets d'avions a été substantiellement augmentée. Cette taxe a été créée en 2006 Par Jacques CHIRAC afin de financer l'aide au développement.

Quelques exemples :

En classe économique :

Vols intra-européens de 2,63€ à 7,40€

En classe affaire :

jusqu'à 30€

De plus pour la première fois l'aviation d'affaires, c'est-à-dire les vols privés seront taxés :

210 à 240€ par passage pour un vol intra-européen

675 à 1015€ pour une destination intermédiaire

1025 à 2100€ pour un long courrier

Il s'agit d'une première étape, certes insuffisante face aux importantes nuisances aériennes, à la fois environnementales et sur la santé... Mais nous considérons qu'il s'agit d'un premier pas positif.

Jean Noël BELLIER Membre du bureau

4-Implantation irréfléchie de l'aéroport Roissy CDG :

Introduction :

Cette note fait un point sur les conséquences des nuisances apportées par l'implantation et le développement de l'aéroport de Roissy CDG.

Alors que débute cette année, ADP émet une concertation sur l'avenir de Paris Charles de Gaulle permettant de donner votre avis du 8 avril au 8 juillet 2025.

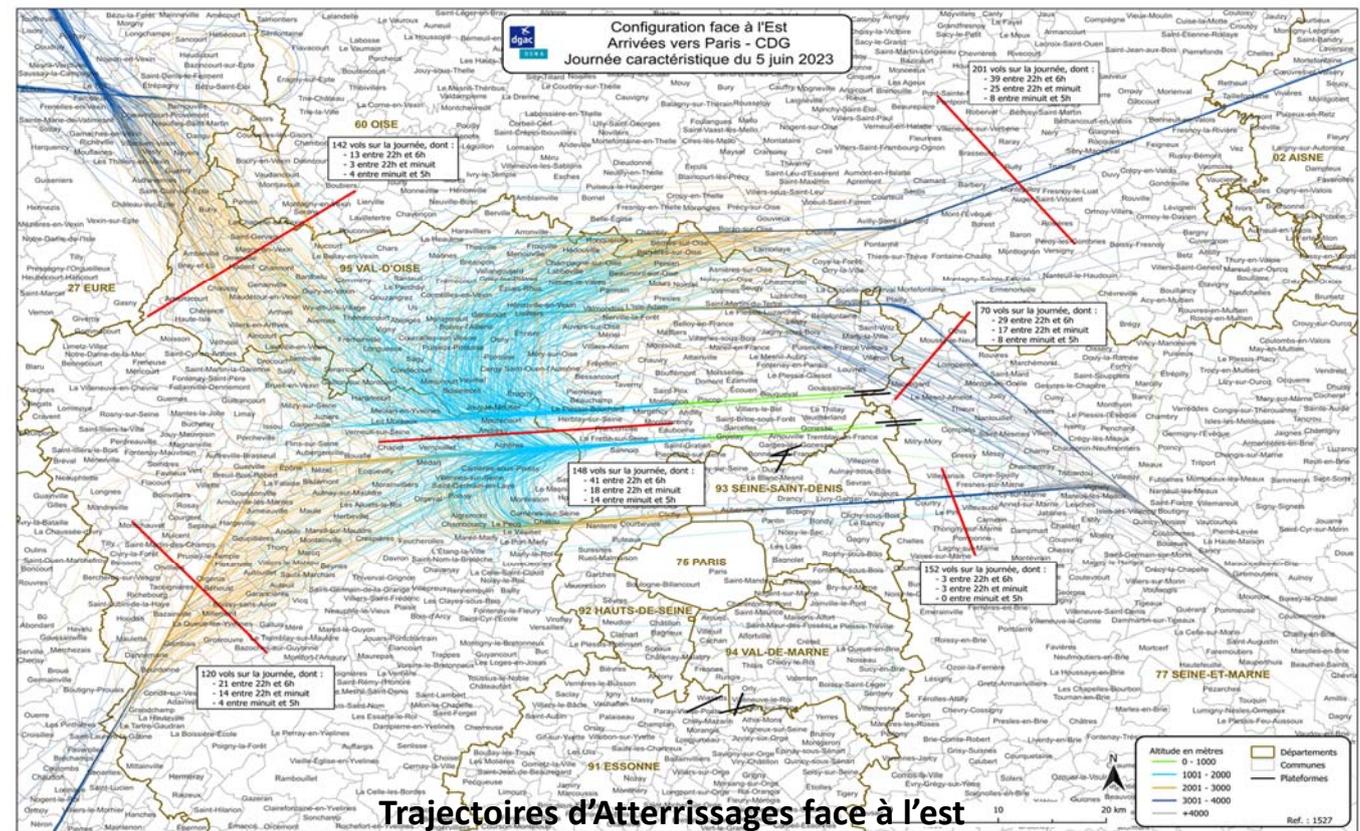
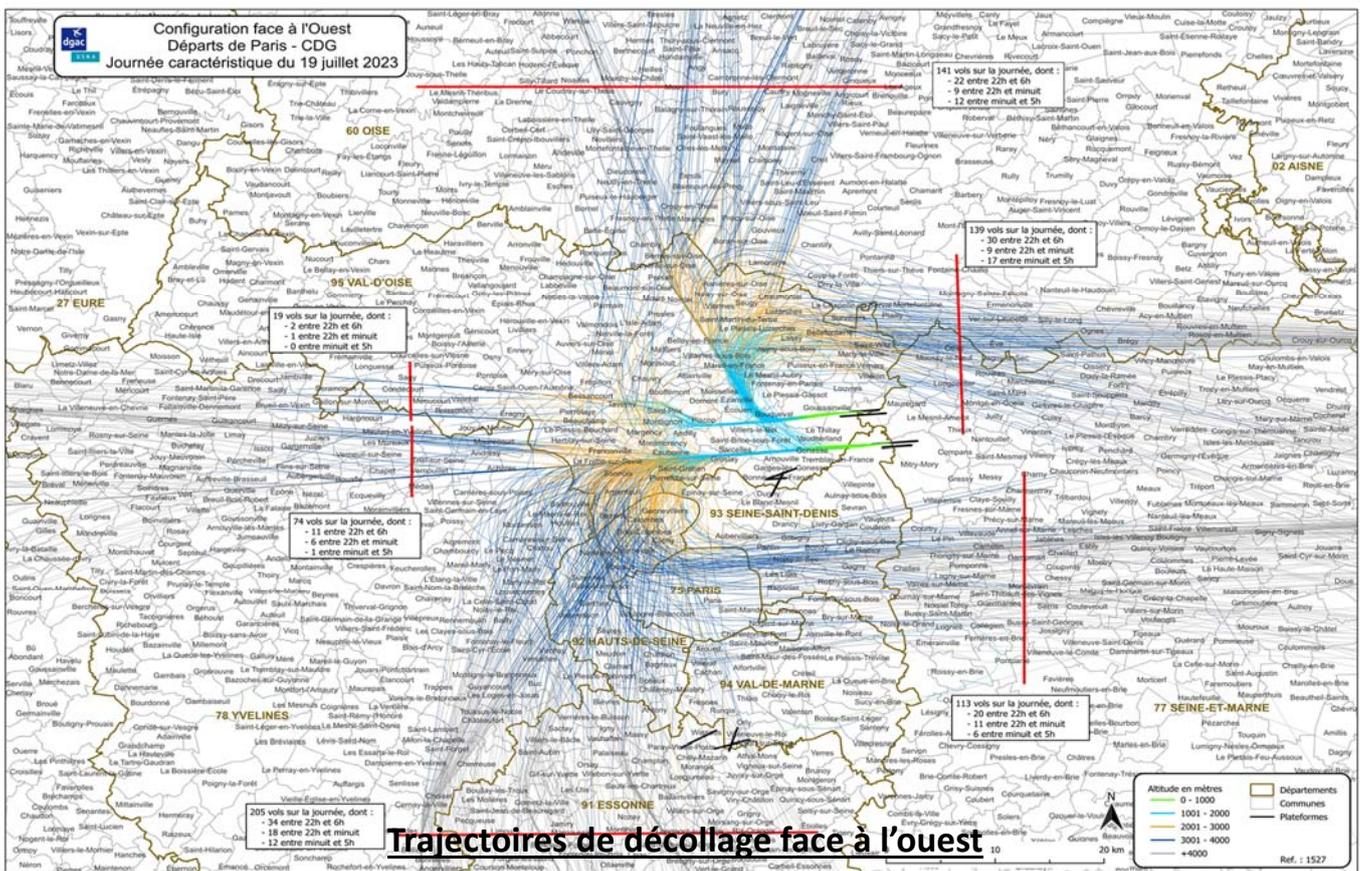
Voir le site Internet : [<https://cdgetvous.groupe-adp.com/>]

AREC Association pour le respect de l'environnement et du cadre de vie

95460 Place de la Mairie d'Ecouen

Contact par email : Contact@arec95.fr Site internet : arec95.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/AREC95>



Genèse et construction (années 1960-1970) :

- **Contexte et nécessité :**
 - Dans les années 1960, l'aéroport d'Orly, principal aéroport parisien, arrive à saturation.
 - Le développement du trafic aérien nécessite la construction d'un nouvel aéroport.
 - **Décision et localisation :**
 - En 1964, le gouvernement français décide par décret de construire un nouvel aéroport au nord-est de Paris, dans la plaine de France.
 - Le site de Roissy-en-France est choisi en raison de sa vaste superficie (3300 hectares environ) et de sa bonne accessibilité.
 - **Implantation et disposition de l'aéroport :**
 - On peut ajouter que la décision de construction est contemporaine de grands travaux dans la région Parisienne, en particulier la création de Villes nouvelles dont celle de Cergy Pontoise qui se trouve exactement à l'Ouest de l'aéroport à environ 25 km et nous verrons plus loin que ceci a une grosse importance sur les nuisances actuelles.
 - **Extensions depuis son inauguration :**
 - Depuis son inauguration en 1974 avec la piste 1 et le terminal n°1 d'architecture circulaire, les extensions ont portées sur la construction de deux doublets de pistes, Nord et Sud et la construction des terminaux 2 étendus le long du doublet Sud terminé en 2000 et a donc fait équiper cet aéroport de 4 pistes.
 - Implantation en 1997 du HUB de fret FEDEX, un des plus grands du réseau FEDEX..
 - **Moyens mis en place en échange de la mise en place des nuisances :**
 - Pendant la période du développement de CDG, depuis 1974 à nos jours et devant la protestation des riverains et des associations comme l'AREC, (créée en 1978), l'administration a mis en place des instances de communication et de contrôle en contre partie de ce développement du trafic aérien comme :
 - Création d'une Commission consultative d'environnement de Roissy CDG,
 - Création d'une Autorité de contrôle des nuisances aériennes,
 - Limitation des niveaux de bruit des avions dans certains cas,
 - Réglementation du nombre de départs et arrivées en cœur de nuit (0h à 5h),
 - Tous ces moyens de réglementation n'ont, à part en cœur de nuit, pas d'incidence sur le nombre de mouvements d'avions qui peut croître en fonction de la demande des voyageurs aériens !
-

Aspects négatifs de cet Aéroport en relation avec les nuisances aux riverains :

- L'implantation s'est faite trop près de la grande couronne dans la région Nord de Paris et principalement du val d'Oise, sans prendre en compte le développement de cette grande couronne qui pourtant était prévu puisque, la ville de Sarcelles s'est développée à proximité de Roissy CDG de plus, l'agglomération de la ville nouvelle de Cergy Pontoise commençait à s'installer dès les années 1960/70 selon les directives du gouvernement.
- Sur un plan démographique, la région Parisienne a presque doublé de population (6 millions en 1960 et presque 13 millions maintenant) et pour le Val d'Oise qui est le principal département pollué par le trafic de CDG, c'est aussi, depuis 1960, un doublement de population qui est actuellement de 1 300 000 habitants, en croissance.
- Le développement démographique des communes sous les trajectoires, (en dehors du plan d'exposition au bruit (PEB)), est poussé par la loi ALUR et la demande du schéma directeur de la région (SDRIF), sans se soucier de l'augmentation du nombre de riverains gênés.
- L'orientation des pistes pose un important problème de nuisances car le doublement de population se fait sous 4 pistes orientées Est/Ouest et donc sous des trajectoires de départs et d'arrivées qui survolent des populations en croissance !
- Le trafic fret est assuré par un certain nombre de compagnies spécifiques, en plus du fret transporté dans les soutes des avions passagers. Ce trafic utilise 17 500 créneaux de nuit par an entre 0h et 5h et comme le fret est réduit le week-end, ce nombre se répartit principalement sur 5 nuits en semaine, soit environ 70 mouvements.
- Vu le niveau des nuisances de cet aéroport, la Commission Européenne demande à l'État Français une « étude d'impact » afin de faire réduire ces nuisances sonores ?

En résumé, cet aéroport est en Europe le plus pénalisant pour sa population riveraine à cause des décisions inconsidérées prises il y a 60 ans et perpétuées depuis !

- Pour son implantation et la concentration du trafic dans la mégapole Parisienne,
- Pour l'orientation des pistes faisant converger le trafic aérien vers les centres urbains Ouest du Val d'Oise,
- Pour son trafic aérien de 500 000 mouvements annuels, en croissance,
- Pour son trafic aérien de nuit de 60 000 mouvements annuels, en croissance,
- Pour son trafic aérien de cœur de nuit 17 500 mouvements annuels (0h à 5h) le plus important d'Europe et unique en France,

Jean Paul HUNAUT, Membre du bureau

5- Assemblée Générale AREC 2025 :

L'Assemblée générale 2025 de l'AREC se tiendra le **Judi 19 Juin 2025 à 19h à la salle des Tilleuls à MONTSOULT** 18 rue de Pontoise. Nous vous espérons nombreux.

AREC Association pour le respect de l'environnement et du cadre de vie

95460 Place de la Mairie d'Ecouen

Contact par email : Contact@arec95.fr Site internet : arec95.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/AREC95>

6- Comment mesurer l'évolution de la nuisance sonore des avions dans le temps :

C'est la question que peut se poser un riverain d'un aéroport désireux d'en savoir plus sur le bruit qu'il perçoit et sur son évolution dans le temps. Il pourra être rassuré de lire que les évolutions technologiques contribuent à baisser le niveau sonore des engins volants. Mais quand on augmente le trafic aérien, il ne reste quasi rien de ce bénéfice technologique pour ce riverain.

On nous parle souvent de niveau de bruit des avions qui peut être comparé à des valeurs pour lesquelles il est avéré de la gêne et des atteintes à la santé. La littérature est vaste sur ce niveau de bruit mais, aussi pertinente soit-elle, elle reste en réalité très abstraite ; car les paramètres qui influent sur le ressenti des personnes sont très variables, à commencer par l'individu lui-même qui ne percevra pas la même nuisance que son voisin. La distance entre la source sonore et l'individu est bien sûr prépondérante mais il y a aussi beaucoup d'autres critères comme la durée pendant laquelle l'avion va générer le bruit perçu, les conditions météorologiques (vent, température...)

A l'heure où l'on sensibilise les riverains sur l'étude d'impact selon l'approche équilibrée (EIAE), il nous apparaît opportun de se doter d'un outil qui permettra de tracer l'évolution de l'impact sonore sur les populations dans le temps ; dans l'objectif d'évaluer en toute transparence l'efficacité de quatre principaux éléments de l'EIAE : réduction du bruit à la source, planification et gestion de l'utilisation des terrains, procédures opérationnelles d'atténuation du bruit et restrictions d'exploitation.

Puisque les avions se succèdent, ne pourraient-on pas tracer l'évolution de la surface de la courbe de bruit des avions sur une période donnée, le niveau de bruit étant mesuré aux points fixes qui existent sur notre territoire. Ceci aurait l'avantage de s'affranchir des nombreux paramètres variables, pour ne retenir que le niveau de bruit physique rapporté à une durée, et de suivre son évolution dans le temps

Marc CHAROY, Membre du bureau



Fiche d'adhésion

Renouvellement*

Nouvelle adhésion*

*Cocher la case correspondante

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Cotisation minimum 10€ - Etablir le chèque à l'ordre de l'AREC et le retourner avec la fiche à :

AREC, Place de la Mairie, 95440 - ECOUEN

Année : - Chèque € ou espèces €

Date : / / Signature

AREC Association pour le respect de l'environnement et du cadre de vie

95460 Place de la Mairie d'Ecouen

Contact par email : Contact@arec95.fr Site internet : arec95.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/AREC95>